

Collectif de Défense des utilisateurs du Chauffage urbain de Clichy

M. Gilles Catoire
Mairie de Clichy
80 bd Jean Jaurès
92110

Clichy, le 8 octobre 2012 - par courriel

Objet : la commission de suivi du chauffage urbain n'existe toujours pas

Monsieur le Maire,

Et pour information à Mesdames et Messieurs les Elus,

Le protocole, approuvé lors du conseil municipal du 21 décembre 2011, a validé la création d'une commission de suivi de l'évolution de la concession (article 6). Or, nous sommes début octobre 2012, soit neuf mois après cette décision, et la commission n'est toujours pas créée !

Nous avons eu droit, après six mois de silence total, à deux réunions où la Mairie a tenté de faire passer un projet de règlement intérieur si éloigné des promesses de transparence constamment affichées qu'elle n'a pas eu le courage de le faire voter.

Il était alors question de nous revoir en septembre. Nous attendons en vain.

Les représentants des locataires de Clichy Habitat et ceux du collectif CDCC n'ont pourtant pas manqué d'exprimer leurs attentes légitimes lors de ces réunions *préparatoires*. Ils revendiquent notamment, de cette commission, de pouvoir, enfin, accéder à des données précises.

A ce jour, celles-ci leur sont refusées malgré plusieurs demandes verbales et écrites.

Pour exemples, nous citerons:

- Les consommations par sous-stations pour 2011 (*),
- L'explication des différences discriminatoires de traitement entre sous-stations quant aux puissances souscrites. Un courrier en date du 29 mai 2012, rendu public, par l'association de locataires CSF Clichy, concernant les immeubles de Clichy Habitat n'a toujours pas reçu de réponse.
- La justification de l'augmentation arbitraire des puissances pour certaines sous-stations dont celles qui concernent les immeubles de Clichy Habitat - qui ont été globalement augmentées de 7,8% !
- La démonstration de la baisse réelle des tarifs de 20%, en particulier pour les copropriétés. Nous avons connaissance que cette baisse, autoproclamée par la SDCC, est actuellement contestée par plusieurs copropriétés importantes. Elles n'ont pas reçu de réponse à leurs courriers.

Vous comprendrez Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Elus, que les clichois puissent se demander si la Mairie a réellement la volonté de permettre à cette commission d'exister et aux informations attendues par tous les utilisateurs d'être disponibles.

Veuillez recevoir, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Elus, l'expression de nos sentiments distingués

Le collectif

(*) nous demandons, sans succès, l'accès au rapport annuel de la DSP chauffage – accès réglementé par l'article L1411-13 du code des Collectivités territoriales qui prévoit sa mise à la disposition du public dans les 15 jours de la réception en mairie.